



**EN DIRECT
DU CONSEIL MUNICIPAL**
www.othis.fr

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2008

Le Conseil Municipal d'Othis demande à l'Etat d'assumer toutes ses responsabilités

Rapporteur : Bernard CORNEILLE

Notre canton, nos communes, Othis, situés aux franges de l'Ile-de-France ont besoin d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics et notamment de l'Etat en matière de santé, de sécurité, de services publics, de formation aux métiers de la plateforme, de déplacements et de transports

Cette attention est d'autant plus nécessaire en cette période de crise financière et de pré récession que l'Etat, garant de la solidarité nationale, doit jouer un rôle dans le maintien du contrat social, l'égalité des territoires, et la défense du pouvoir d'achat des familles. Il doit aussi préserver les capacités d'investissement des communes et des collectivités qui représentent près de 72 % de l'investissement public en France. Des centaines de milliers d'emplois en dépendent. Pourtant, dans notre secteur, l'Etat demeure défaillant.

Au regard de l'importance des enjeux qui se posent dans un secteur qualifié de pôle stratégique de développement, cette indifférence est inacceptable. **Le Conseil Municipal d'Othis a demandé à l'Etat de remplir toutes ses obligations à l'égard des habitants d'Othis et du canton en matière de :**

- **sécurité** : avec la construction décidée de la brigade de gendarmerie d'Othis sur un terrain mis à disposition par la ville et le renforcement des moyens et des effectifs qui doivent être mis à niveau
- **santé** : avec la prise en compte de la situation spécifique du canton et d'Othis victimes de l'avancée du désert médical par une série de mesures destinées à garantir l'offre et l'accès aux soins pour tous sur l'ensemble du secteur en participant au financement d'une future Maison de santé cantonale
- **d'éducation** : en dotant le Lycée de Longperrier des effectifs nécessaires pour offrir aux élèves du canton des perspectives d'avenir et d'études attractives
- **service public** : en stoppant le déménagement du territoire comme il l'a fait avec la suppression des permanences de la DDE et de la CPAM, en implantant des services d'Etat essentiels (CAF, ANPE ...), et en garantissant la pérennité des bureaux de poste menacés par le projet de privatisation de la Poste que le Conseil Municipal refuse
- **transports** : en ne laissant pas seules les collectivités faire face aux gigantesques besoins exprimés par les Franciliens à la suite d'années de sous investissement chronique de l'Etat qui s'était engagé pourtant à faire venir le RER B à Saint-Mard

- **d'environnement** : en décrétant un couvre feu nocturne à Roissy entre 0 h et 5 h et en relançant le débat sur la nécessité d'un 3^{ème} aéroport dans le grand bassin parisien à plus de 100 kms de Paris
- **d'emploi et de formation** : en favorisant l'accès aux postes créés sur le pôle de Roissy et en dotant le canton d'un IUT préparant aux métiers de l'aéroport
- **finances publiques** : en garantissant aux collectivités locales des financements pérennes. A ce titre l'Etat aurait été mieux avisé d'accompagner ses transferts de compétences de moyens financiers adéquats. Aujourd'hui il doit d'abord apurer ses dettes contractées à l'égard des collectivités locales avant de refinancer un système bancaire chargé de prêter de l'argent public aux collectivités à des taux majorés.

Construction d'une caserne de gendarmerie

Rapporteur : Martial GELINAT

MM. CORNEILLE et ROMANDEL ont rappelé l'historique de ce projet voulu par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale sur un terrain mis à disposition gracieusement par la commune d'Othis. Par lettre en date du 20 octobre le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Seine-et-Marne a demandé au Maire d'Othis de procéder à la recherche de subventionnement des collectivités locales.

Considérant que la ville d'Othis ne peut supporter seule les charges liées à l'accueil de la future caserne qui couvre une population de 26 00 habitants répartis sur 9 communes, le Conseil Municipal a demandé au Maire de poursuivre les démarches entreprises auprès de celles-ci depuis plus d'un an en vue d'obtenir qu'elles s'impliquent dans la maîtrise d'ouvrage du projet. Il a en outre demandé à l'Etat dont c'est la mission régalienne, de prendre toutes ses responsabilités en matière de moyens et d'effectifs, lesquels demeurent largement insuffisants.

Service minimum d'accueil à l'école

Rapporteur : Catherine BERNASZUK

La loi du 20 août 2008 instaure un service minimum d'accueil à l'école en cas de grève des enseignants et confie la responsabilité de sa mise en place aux collectivités locales. Comme l'ont expérimenté de nombreuses communes en France lors du mouvement de grève du 7 octobre, les dispositions prévues sont inapplicables. De plus l'Education Nationale se défausse sur les villes de ses obligations. Aussi plaçant au-dessus de toute autre considération la sécurité, l'éducation et l'encadrement des enfants, la Municipalité d'Othis a décidé de participer à la constitution d'une coordination Seine-et-Marnaise des villes qui demandent le retrait de ce texte.

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

M. Hassen KHALFAOUI candidat de la liste « Othis pour Tous » a été installé Conseiller Municipal en remplacement de Mme Marina FOULOI démissionnaire.

Informations

Plaine de France : durant les 6 derniers mois, la Plaine de France aura consacré pour tout un ensemble de travaux sur la commune d'Othis plus de 1,5 million d'euros pour l'aménagement, l'équipement, l'embellissement de notre commune. Pour soutenir le pouvoir d'achat des familles elle a pris deux mesures d'importance. Elle a d'abord créé BébéBonus Plus au bénéfice des familles faisant garder par une assistante maternelle agréée leur enfant de moins de 3 ans. Elle a ensuite mis en place un chèque transport, d'un montant maximum de 100 €, permettant d'offrir aux salariés résidant sur le territoire intercommunal un mois de transport en commun gratuit par an, dans le cadre de leur déplacement domicile/travail. Pour en savoir plus sur ces aides contacter la mairie au 01 60 03 85 83 ou la Plaine de France au 01 60 03 71 08.